



Société de tir *Le Pleureur*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

L'assemblée est ouverte par le Président David Dumoulin à 19h30 le 22 mars 2023.

1. Souhait de bienvenue

Il souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur présence.

David demande une minute de silence et une pensée pour le décès des membres ainsi que les proches de nos membres.

Membre : Robert Besse et Pierre-André Fellay

2. Appel nominatif par feuille circulante

L'appel nominatif se fait par feuille circulante. **Il y a 18 membres présents et 28 membres excusés.**
(liste des présences + liste des excusés en annexe)

La majorité se monte à 9 membres.

3. Nomination des scrutateurs

Le Président nomme comme scrutateur Monsieur Mathieu Dumoulin et Pierre-André Fardel.

4. Lecture et approbation du PV de l'AG 2021

Le PV de l'AG 2022 est disponible sur Internet ainsi que les annexes, aucune remarque n'est formulée par l'assemblée sur ce PV.

David remercie le secrétaire pour le travail effectué.



Société de tir *Le Pleureur*

5. Présentation, admission des nouveaux membres, démissions et radiations

Le Président a reçu quatre demandes d'adhésion :

Celle de Estelle-Marie Brunny
Celle de Bastien Brunny
Celle de Léo Velu
Celle d'Alexandre Berclaz

Ces quinze admissions sont acceptées par acclamation par l'assemblée.

Ont émit les vœux de démissionner de notre société :

Lorraine Madörin
Jean Cole
Raphael Polly
Céline Voutaz
Célia Joris
Damien Lathion
Monard Noah
Lucas Farquet
Dorian Marquis
Amenda Dorian

Sont radiés du Pleureur pour non-paiement de deux cotisations ou plus :

Maud Besse
Maxine Bodard
David Charière
Jérôme Farquet
Lionel Fellay
Marisa Dauer
Laurence Gsponer
Francis Magnin
René Moser
Amélie Oester

La liste des membres est à jour.

Il est rappelé à l'Assemblée que l'absence de paiement malgré rappels des cotisations entraîne la radiation.

Afin de palier à ce problème, il est proposé à l'Assemblée que la cotisation d'entrée soit dûe immédiatement pour valider l'inscription dans la société. Faute de quoi l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pas d'objection de l'Assemblée. La proposition est acceptée.



Société de tir *Le Pleureur*

6. Rapport des Caissiers, lecture des comptes 2021

Pierre-Yves fait circuler le rapport des comptes et donne lecture du compte de résultat 2022 ainsi que le compte bilan 2022. Il a été nécessaire au caissier de changer de logiciel de comptabilité. Celui utilisé jusque-là étant devenu obsolète. Pierre-Yves a procédé à une refonte des listes de comptes, il a également transféré les fonds du compte postal au compte Raiffeisen, ne conservant plus que celui-là et clôturant le premier.

Parmi les charges à relever : l'acquisition du nouveau programme de comptabilité et la ventilation des pertes sur débiteurs. La mise à jour de la liste des débiteurs a impliqué l'élimination d'un certain nombre (cités plus haut).

La gestion des stocks est en cours de révision au sein du comité pour en améliorer la gestion.

L'exercice 2022 ce solde avec un passif de	87'814.58 Frs. (annexe) ;
L'exercice 2022 ce solde avec un actif de	88'623.19 Frs. (annexe) ;
L'exercice 2022 ce solde avec un bénéfice de	808.61 Frs. (annexe).

Concernant les tirs :

Vancouver : la société a payé pour le groupe

Tirs de groupe (PAC/FAC & sportifs) : la société a payé pour les groupes car ils la représentent à l'extérieur.

Tirs fédéraux : on n'en a pas fait cette année.

Relève FAC/PAC : à la charge de la société car pas d'aide reçue.

7. Rapport des contrôleurs des comptes

Félicien Bircher est excusé.

Yves Michellod donne lecture du rapport des contrôleurs des comptes et propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge aux organes (annexe).

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver formellement les comptes tels que présentés. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité de l'Assemblée.

David remercie les vérificateurs pour leur travail. Il remercie Pierre-Yves pour le travail effectué.

8. Fixation des cotisations 2023

Le comité propose de maintenir la cotisation à CHF 60.- pour 2023.

Le prix de la licence se monte à CHF36.-



Société de tir *Le Pleureur*

9. Rapports des responsables des disciplines et des cours

1. Pistolet (Laurent)

Cause de Covid pas beaucoup de concours ont été organisés en 2022.

Le niveau des jeunes sur le plan cantonal a baissé. Mais le jeune devenu adultes aident volontiers à donner des coups de mains.

Médaille d'argent pour la relève au niveau Suisse.

Bonne ambiance et bons résultats parmi les jeunes.
Coyonaz fait les cours jeunesse & sport.

2. PC (André)

André étant absent David donne lecture de son rapport. (annexe)

3. JT (Jean-Pierre)

Pour le tir obligatoire, nous sommes à la recherche de 13 volontaires pour le 13 mai. Ce tir est important car il rapporte de l'argent à la société et tombe en même temps que le tir cantonal.

Les personnes qui possèdent des armes en prêt doivent faire les tirs obligatoires et le tir en campagne chaque année.

La mise à jour du système AFS nécessite maintenant la création d'un compte pour y avoir accès.

Concernant la munition :

- stock de 7.65. Possible de tirer avec des anciens modèles ;
- GT11 comme chaque année stock limité à économiser.

Concernant les jeunes tireurs : 4 tireurs inscrits.

4. FAC (Rachel)

6 jeunes inscrits.

Il n'y a pas de suite pour les jeunes après l'école de tir, car il n'y a rien au 10m pour le niveau élite. On perd ainsi des gens qui pourraient potentiellement devenir formateurs.

Mathieu Dumoulin reprend la main.

Jérôme veut lâcher et ne donner plus que des coups de mains occasionnellement.

Les formateurs actuels ne réactualisent pas la formation J&S. Nécessaire de trouver 1 ou 2 personnes formées ou à former.

Proposition de s'associer avec une autre association.

David les remercie pour le bon travail accompli.



Société de tir *Le Pleureur*

5. 300m (Pierre-Yves)

Concernant le tir à 300m, groupe A, on verra selon les résultats.

Concernant le tir de Finges : entraînement à Bovernier. 2^{ème} entraînement à voir avec Graber.

Concernant le tir Souper, on était 5. Il est difficile de réunir 10 tireurs dans une société qui compte 184 membres.

Concernant l'école de tir : tout repose sur les mêmes personnes. Si une personne n'est plus là on ferme l'école de tir. Il devient urgent de trouver un moniteur pour le petit calibre. La formation est prise en charge par la société, mais les jeunes formés ne restent pas et la société perd le retour sur investissement. Sans moniteur J&S agréé nous ne pouvons plus continuer l'école de tir et nous perdons la subvention.

Laurent est présent au stand tous les mercredis (entraînement personnel et à disposition si besoin). Il est prêt à rendre service mais est limité, notamment à la carabine pour laquelle il ne peut pas donner de cours. En revanche, à titre de moniteur J&S il veut bien superviser pour tout ce qui concerne l'encadrement et la sécurité à la condition que quelqu'un au fait de la carabine soit présent pour la partie technique.

Présence au stand :

330m : lundi et jeudi soir

50m : mercredi après-midi

Convocation d'une séance de comité avec les personnes intéressées.

10. Rapport du Président

David donne lecture de son rapport (annexe).

La société à un nouveau cantiner.

Médaillé d'argent avec Laurent au championnat Suisse de groupe.

Coup de gueule du président concernant une tendance générales dans les sociétés au niveau cantonal du manque d'implication des membres. Les membres viennent, tirent et repartent, mais ne participent pas assez aux activités et sorties que se soit comme tireur ou comme bénévole.

Quelles idées pour rendre la vie et le dynamise à la société ?

11. Rapport des délégués de l'Association (David)

David nous donne lecture du rapport de l'association (annexe).

Patrick nommé à la présidence. Le travail mené jusque là a été constructif.

Concernant le tir cantonal : le Mont-Brun a constitué un comité ad hoc. Possibilité de s'inscrire pour du bénévolat.

Nouveau site Internet : montbrun.ch sur lequel se trouve le programme de la saison à jour et le nouveau règlement.

Le président demande à être averti des dates de tirs hors programme.

Le nouveau règlement est adapté aux nouvelles normes de sécurités.



Société de tir *Le Pleureur*

Le tir des autorités se tiendra le 30 mai 2023. Ce tir est important car il finance les gros investissements. Il est question d'un projet de panneau d'affichage installé à l'extérieur du site pour afficher le programme et le règlement.

Invitation à profiter de la buvette réouverte pour recréer l'ambiance de la société.
Afin de conserver un stand propre, merci de ramasser vos déchets et vos douilles.

12. Election, mutation au sein du comité et des délégués, nomination

David annonce la recherche d'un (e) vice-président (e) pour remplacer Anne-Claire. Une personne sur laquelle il pourrait s'appuyer pour partager la charge présidentielle.

Le comité est validé.

13. Résultats 2022

Peu de tireurs à avoir tiré cette année.
Pas de résultats.

14. Activités 2023 : tirs libres, tirs cantonaux, tirs historiques

Concernant le tir de Finges : Pierre-Yves envoie les formulaires d'inscription par email.

Concernant le tir cantonal : recherche de volontaires. Bas-Valais uniquement.

15. Clôture de l'assemblée

L'assemblée est close à 21h30 par David et suivie d'une agape toujours appréciée par les membres présents.

Le Président :

David Dumoulin

La Secrétaire :

Nadja Froidevaux
